

CARTE D'IDENTITÉ

ADULTE	ENFANT
<p><input type="checkbox"/> 2 photos d'identité non scannées</p> <p><input type="checkbox"/> ancienne carte</p> <ul style="list-style-type: none">- à présenter obligatoirement au guichet de la mairie lors de la demande- à remettre en mairie lors de la remise de la nouvelle carte <p><input type="checkbox"/> justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois par exemple : téléphone, électricité, ...)</p> <p><input type="checkbox"/> empreinte du demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> <u>copie intégrale</u> d'acte de naissance de moins de 3 mois uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none">- lors de la <u>première demande de carte nationale d'identité</u> si le demandeur ne peut pas présenter de titre sécurisé : carte nationale d'identité plastifiée ou passeport électronique ou biométrique- lors du <u>renouvellement la carte nationale d'identité</u> si titre périmé depuis plus de 2 ans et si le demandeur ne peut pas présenter de titre sécurisé : carte nationale d'identité plastifiée ou passeport électronique ou biométrique- lors du <u>renouvellement de la carte nationale d'identité suite une perte ou un vol</u> si titre périmé depuis plus de 2 ans et si le demandeur ne peut pas présenter de titre sécurisé : carte nationale d'identité plastifiée ou passeport électronique ou biométrique <p><input type="checkbox"/> <u>Si renouvellement pour perte ou vol</u> : déclaration de perte ou vol + timbres fiscaux de 25 €</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Si renouvellement pour changement de situation matrimonial</u> : copie de l'acte de mariage ou du jugement de divorce</p>	<p><input type="checkbox"/> 2 photos d'identité non scannées</p> <p><input type="checkbox"/> ancienne carte</p> <ul style="list-style-type: none">- à présenter obligatoirement au guichet de la mairie lors de la demande- à remettre en mairie lors de la remise de la nouvelle carte <p><input type="checkbox"/> copie de la <u>carte nationale d'identité</u> d'un parent.</p> <p><input type="checkbox"/> copie du livret de famille</p> <p><input type="checkbox"/> <u>copie intégrale</u> d'acte de naissance de moins de 3 mois :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ de l'enfant➤ d'un parent <p><input type="checkbox"/> <u>Si renouvellement pour perte ou vol</u> : déclaration de perte ou vol + timbres fiscaux de 25 €</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de divorce :</p> <ul style="list-style-type: none">- le jugement de divorce des parents fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur.